

Concours photo – Semaine de la santé mentale

FIGHT DEPRESSION

La Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale (LLHM) asbl, en collaboration avec la ville de Dudelange, le CNA Dudelange et le Psychart asbl, organise un concours photo sous le slogan "**FIGHT DEPRESSION**" dans le cadre de la Semaine de la santé mentale.

La dépression est une des maladies les plus fréquentes et les plus souvent sous-estimées. Environ une personne sur cinq souffrira de dépression au moins une fois dans sa vie. Aujourd'hui, la dépression peut se soigner efficacement grâce à la psychothérapie et/ou avec certains médicaments.

Les images disent plus que des mots. Le but de ce concours est de montrer par la photo, des moyens pour sortir de la dépression. Les images doivent inspirer du courage, donner de la force et montrer que les personnes touchées ne sont pas sans défense, mais que la dépression peut être combattue.

Le jury décerne, en plus des différents prix, un total de 600 euros :

1^{er} prix : 300 euros

2^e prix : 200 euros

3^e prix : 100 euros

Les 30 photos les mieux notées seront exposées lors de la *Semaine de la santé mentale* au parc Le'h à Dudelange. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 12 octobre 2018 au cours de la soirée de clôture de la *Semaine* au CNA.

La date de clôture est le 21 septembre 2018. Veuillez envoyer votre proposition de photo sous forme électronique à communication@cna.etat.lu avec les informations suivantes: nom, adresse, adresse électronique et âge de l'auteur de la photo; titre et court texte d'accompagnement (facultatif).

Avant de soumettre une photo, veuillez-vous informer sur les conditions de participation au concours photo.

Pour plus d'informations:

Service Information & Prévention

Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale

75, rue de Mamer

L-8081 Bertrange

Tél. : (+352) 45 55 33

www.semainesantementale.lu

Conditions de participation

Organisateur: Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale (LLHM) asbl en collaboration avec la ville de Dudelange, le CNA Dudelange et le Psychart asbl, Luxembourg.

Soumission des photos du concours: Chaque participant peut soumettre un maximum de trois photos.

Format: Seules les images au format paysage (4: 3) sont acceptées. Etant donné que les photos seront exposées au parc Le'h de Dudelange, il est recommandé d'utiliser un appareil photo de 8 mégapixels. Le fichier photo doit être enregistré au format tiff ou jpg et ne doit pas dépasser une taille de 5 Mo. La résolution minimale doit être de 300 dpi.

Forme: Les photos peuvent être artistiquement modifiées ou ajustées concernant les couleurs, les valeurs tonales et les contrastes. La composition est autorisée, mais les photos ne peuvent contenir aucun cadre, date ou autre ornement. N'envoyez que vos propres images et ne copiez pas de photos sur Internet.

Informations: Titre de la photo, nom de l'auteur, lieu de résidence et âge. Un texte d'accompagnement de 1 000 caractères maximum peut être soumis (facultatif). Les mineurs doivent avoir l'autorisation écrite des parents ou des tuteurs.

Date de clôture: Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 21 septembre 2018 par courrier électronique à communication@cna.etat.lu. Tous les envois arrivant après le 21 septembre ne seront pas pris en compte. Les photos envoyées par la poste ne seront pas prises en compte.

Droit d'auteur: Chaque participant assure qu'il est le seul auteur de l'œuvre soumise au concours, qu'il est libre de disposer de l'œuvre et des droits d'utilisation et que l'image est exempte de droits de tiers. Les participants doivent également garantir que les personnes représentées ou les titulaires des droits sur les œuvres picturales d'art ou d'art appliqué ont donné leur accord – dont la preuve peut en être fournie – à la publication et à l'exploitation de l'image, y compris l'évaluation publicitaire dans le cadre de ce concours. Tous les brevets et droits d'auteur restent la propriété du participant au concours. La surveillance de ce droit est la responsabilité du participant.

Droits d'utilisation: l'auteur, ainsi que les modèles potentiellement représentés, accordent à la LLHM un droit exclusif d'utilisation de la photo soumise. La LLHM asbl est autorisée à utiliser la photo dans le cadre d'expositions ainsi que pour l'illustration d'autres médias (dépliants, brochures, affiches, matériel publicitaire, Internet, journaux, etc.). Le photographe et le mannequin autorisent la LLHM asbl à utiliser la photo gratuitement. Dans le cas contraire, la photo ne sera pas admise au concours. La LLHM asbl est autorisée à utiliser les images avec le titre et le texte d'accompagnement dans tous les médias susmentionnés avec le nom et le lieu de résidence de l'auteur.

Conditions de participation : La condition préalable à la participation au concours est que la photo n'a pas encore été imprimée ou publiée et qu'elle n'a reçu aucun prix dans aucun autre concours. Les sujets pornographiques et violents ou violant la loi sont exclus de la compétition.

Reconnaissance des décisions: La sélection des gagnants et la sélection des images qui seront affichées publiquement dans le cadre du concours seront effectuées par le jury. Les décisions du jury ne peuvent être contestées. Aucun recours en justice ne sera permis. Les lauréats du concours seront présentés le 12 octobre 2018 lors de la cérémonie de clôture de la Semaine de la santé mentale au CNA.

En s'inscrivant au concours, le participant accepte toutes les conditions de participation énoncées ici.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé

PSYCHART^{asbl}

